

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 09182

Numéro SIREN : 839 758 604

Nom ou dénomination : Everest MidCo

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2021 sous le numéro de dépôt 44828

EVEREST MIDCO

Société par actions simplifiée

20, Quai du Point du Jour

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

EVEREST MIDCO

Société par actions simplifiée

20, Quai du Point du Jour

92100 Boulogne-Billancourt

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société EVEREST MIDCO

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société EVEREST MIDCO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes annuels. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes annuels ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris-La Défense, le 22 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Jean-Marie Le Guiner

Jean-Marie LE GUINER

EVEREST MIDCO S.A.S.U.

-0-0-0-

20 Quai du Point du Jour
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

COMPTES ANNUELS

Sommaire

BILAN ACTIF	2
BILAN PASSIF	3
COMPTE DE RESULTAT	4
1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES	6
1.1. <i>Activité</i>	6
1.2. <i>Faits majeurs de la période</i>	6
1.3. <i>Evénements postérieurs à la clôture</i>	6
1.4. <i>Informations juridiques – données historiques</i>	6
1.5. <i>Filiales</i>	6
1.6. <i>Identité de la mère consolidante</i>	7
1.7. <i>Intégration fiscale</i>	7
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
2.1. <i>Titres de participation et créances rattachées</i>	8
2.2. <i>Créances et dettes</i>	8
2.3. <i>Opérations en devises étrangères</i>	8
2.4. <i>Disponibilités</i>	8
3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF	9
3.1. <i>Actif immobilisé</i>	9
4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF	10
4.1. <i>Capital social</i>	10
4.2. <i>Tableau de variation des capitaux propres</i>	10
4.3. <i>Etats des dettes</i>	10
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	11
5.1. <i>Ventilation du chiffre d'affaires net</i>	11
5.2. <i>Résultat financier</i>	11
5.3. <i>Résultat exceptionnel</i>	11
6. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	12
7. ENGAGEMENTS HORS BILAN	12
8. FILIALES ET PARTICIPATIONS	13
9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	14
10. INFORMATIONS DIVERSES	14
10.1. <i>Effectifs</i>	14
10.2. <i>Rémunération des commissaires aux comptes</i>	14

BILAN ACTIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020	Exercice n		Exercice n - 1
	Brut	Amort. et dépréciations	Net
Capital souscrit non appelé			
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles :			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations corporelles :			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Immobilisations financières :	740 005 983		740 005 983
Participations	740 005 983		740 005 983
Créances rattachées à des participations			
TIAP			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Total I	740 005 983		740 005 983
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours :			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commande			
Créances :			1 919
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres Créances			1 919
Capital souscrit - appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement :			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments financiers à terme et jetons détenus			
Disponibilités	124 523		124 523
Charges constatées d'avance			
Total II	124 523		124 523
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)			
Primes de remboursement des emprunts (IV)			
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	740 130 506		740 130 506

740 140 202

BILAN PASSIF

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020	Exercice n	Exercice n - 1
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé 740 155 983 €)	740 155 983	740 155 983
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	(20 209)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(9 278)	(20 209)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	740 126 496	740 135 774
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
Total I bis	740 126 496	740 135 774
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total II		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4 010	4 341
Dettes fiscales et sociales		87
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments financiers à terme		
Produits constatés d'avance		
Total III	4 010	4 428
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	740 130 506	740 140 202

COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020			Exercice N	Exercice N-1
	France	Exportation	TOTAL	TOTAL
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Montant net du chiffre d'affaires				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				0
Total I				0
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			(9 315)	(9 803)
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges				(0)
Total II			(9 315)	(9 803)
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I + II)			(9 315)	(9 802)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice ou perte transféré III				
Perte ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers :				
De participation			37	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				2
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V			37	2
Charges financières :				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				(0)
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				(0)
2. RÉSULTAT FINANCIER (V + VI)			37	2
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I + II + III – IV + V + VI)			(9 278)	(9 800)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges -		
Total VII		
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(10 408)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions -		
Total VIII		(10 408)
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII + VIII)		(10 408)
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I + III + V + VII)	37	2
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	(9 315)	(20 211)
Bénéfice ou (perte)	(9 278)	(20 209)

1. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

1.1. Activité

La société Everest MidCo S.A.S. (« la Société ») a été immatriculée le 22 mai 2018 avec un capital de 1,00 euro. Elle a une activité de holding avec prise de participation dans toute entreprise ou société.

Le siège social de la société se situe au 20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne Billancourt.

La Société a démarré son activité le 16 mai 2018 et a clôturé son premier exercice au 31 mai 2018. Les résultats du second exercice comptable couvraient donc une période de 19 mois, du 1er juin 2018 au 31 décembre 2019.

Il en résulte une absence de comparabilité des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (12 mois) et ceux clos le 31 décembre 2019 (19 mois).

1.2. Faits majeurs de la période

Impacts liés à la pandémie de Covid-19

La pandémie de Covid-19 n'a pas impacté de manière significative les états financiers individuels de la société Everest SubHoldCo S.A.S.

Par ailleurs, la société n'a pas sollicité de financement additionnel ou d'aides gouvernementales directement en lien avec la crise sanitaire et n'a pas mis en œuvre des mesures d'activité partielle donnant lieu à des dispositifs d'indemnisation gouvernementale.

1.3. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.

1.4. Informations juridiques – données historiques

Le 4 juillet 2018, le fonds d'investissement Permira a finalisé l'acquisition du Groupe Exclusive France Holding S.A.S.

Dans le cadre de cette acquisition, le capital de la Société a été augmenté une première fois en date du 3 juillet 2018 par apports en numéraire par l'émission de 569 000 790 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro chacune, puis à nouveau en date du 4 juillet 2018, d'une part par apports en numéraire par l'émission de 4 621 410 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro chacune, et d'autre part par apports en nature (constitués principalement de titres de la société Exclusive France Holding S.A.S., qui ont ensuite été apportés par la Société à sa filiale) par l'émission de 166 533 781 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro chacune.

1.5. Filiales

Les 3 et 4 juillet 2018, la Société a procédé à des souscriptions au capital de la société Everest BidCo pour un montant de 573 472 milliers d'euros en numéraire d'une part et de 166 534 milliers d'euros en nature d'autre part.

Ces transactions constituent l'augmentation du montant brut du poste « Participations » à l'actif du bilan, à concurrence de 740 006 milliers d'euros, sans mouvement sur l'exercice. Les principales informations relatives aux filiales figurent dans le tableau des filiales et participations de la présente annexe.

1.6. Identité de la mère consolidante

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans ceux d'Everest Holdco S.A.S., société de droit français, domiciliée à 92100 Boulogne Billancourt – 20 Quai du Point du Jour, au capital social de 7 317 129 euros. Numéro d'identification : 839 082 450 R.C.S Nanterre.

1.7. Intégration fiscale

Everest HoldCo S.A.S. détenant 100% d'Everest SubHoldCo S.A.S., détenant elle-même 100% d'Everest MidCo S.A.S., détenant elle-même 100% d'Everest BidCo S.A.S., un groupe fiscal a été constitué regroupant les quatre entités avec date d'entrée en vigueur au 1er juin 2018.

En vertu de la convention d'intégration fiscale conclue entre ces quatre entités, Everest BidCo S.A.S., Everest MidCo S.A.S. et Everest SubHoldCo S.A.S. versent à Everest HoldCo S.A.S. l'impôt sur les sociétés égal à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elles étaient imposables séparément. La société mère de l'intégration fiscale, Everest HoldCo S.A.S., est en revanche seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû par le Groupe formé par elle-même et par les sociétés précitées. Ainsi, il n'y a pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions de la législation et aux pratiques généralement admises en France et en conformité du règlement ANC n 2018-07 modifiant le règlement n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Les montants figurant dans les notes de l'annexe sont exprimés en euros sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition qui inclut les frais d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, basée sur des évaluations multicritères, tenant compte notamment des perspectives de rentabilité future, est inférieure à la valeur comptable.

2.2. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet, le cas échéant, de dépréciation par voie de provision, pour tenir compte des risques de non-recouvrement. L'analyse de ce risque est individualisée et il n'est pas procédé à la constitution de provision pour dépréciation en fonction de critères statistiques.

2.3. Opérations en devises étrangères

Les dettes et les créances en devises à la clôture de l'exercice sont converties à leur contre-valeur en Euros, sur la base du cours de clôture officiel à cette date ou du taux couvert lorsqu'elles font l'objet d'une couverture de change.

Les différences de conversion sont inscrites au bilan sous la rubrique « écarts de conversion actif » et « écarts de conversion passif ». En outre, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération sur la base du cours moyen de conversion du mois.

2.4. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Il n'existe pas de comptes bancaires en devises à la clôture de l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé - Brut	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires	-	-	-	-
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>	-	-	-	-
Installations générales	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	-	-	-	-
Mobilier	-	-	-	-
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	-	-	-	-
Participations	740 005 983	-	-	740 005 983
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	740 005 983	-	-	740 005 983
TOTAL	740 005 983	-	-	740 005 983

Actif immobilisé - Amort. / dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires	-	-	-	-
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>	-	-	-	-
Installations générales	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	-	-	-	-
Mobilier	-	-	-	-
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	-	-	-	-
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Actif immobilisé - VNC	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Concessions et droits similaires	-	-	-	-
<i>Sous-total - Immobilisations incorporelles</i>	-	-	-	-
Installations générales	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	-	-	-	-
Mobilier	-	-	-	-
<i>Sous-total - Immobilisations corporelles</i>	-	-	-	-
Participations	740 005 983	-	-	740 005 983
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres Immobilisations financières	-	-	-	-
<i>Immobilisations financières</i>	740 005 983	-	-	740 005 983
TOTAL	740 005 983	-	-	740 005 983

Le poste « Participations » est constitué de la participation de 100% dans la société Everest BidCo S.A.S.

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

Le capital social est composé de 740 155 982 actions ordinaires d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

4.2. Tableau de variation des capitaux propres

Postes	Capitaux propres à l'ouverture	Affectation du résultat 2019	Résultat de l'exercice	Capitaux propres à la clôture
Capital social	740 155 983			740 155 983
Prime d'émission	-			-
Réserve légale	-			-
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	-	(20 209)		(20 209)
Résultat				-
Dividendes				-
Capitaux propres avant résultat	740 155 983	(20 209)	-	740 135 774
Résultat de l'exercice	(20 209)	20 209	(9 278)	(9 278)
Provisions réglementées	-			-
Capitaux propres à la clôture	740 135 774	-	(9 278)	740 126 496

4.3. Etats des dettes

Les « Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés » sont composées de provisions pour factures non parvenues et de dettes fournisseurs d'exploitation pour 4 010 euros et pour lesquelles la sortie de ressources est prévue en 2021.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1. Ventilation du chiffre d'affaires net**

Néant

5.2. Résultat financier

	31/12/2020	31/12/2019
Produits financiers de participations	37	-
<i>Revenus des créances rattachées à participation</i>	37	-
Autres intérêts et produits assimilés	-	2
<i>Autres produits financiers</i>	-	2
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
<i>Gains de change</i>	-	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers (1)	37	2
Dotations financières aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilés	-	(0)
<i>Intérêts bancaires opérations financement</i>	-	(0)
Différences négatives de change	-	-
<i>Pertes de change</i>	-	-
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	-	-
Total des charges financières (2)	-	(0)
RESULTAT FINANCIER (1) + (2)	37	2

5.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est nul au 31 décembre 2020 contre une charge nette de 10 milliers d'euros au 31 décembre 2019, correspondant à des honoraires en lien avec les opérations de juillet 2018.

6. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Nature des différences temporaires	Montant (€)
Accroissements de la dette future d'impôts – TOTAL (1)	Néant
Allègements de la dette future d'impôts – TOTAL (2)	Néant
Allègement net (1) – (2)	0

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Sûretés consenties portant sur des actifs

Nantissement d'actions soumis au droit français, constitué par Everest MidCo S.A.S. sur les actions d'Everest BidCo S.A.S., en date du 1^{er} juillet 2018

Nantissement de créances soumis au droit français, constitué par Everest MidCo S.A.S. sur certaines créances intragroupes, en date du 1^{er} juillet 2018.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos		Dividendes encaissés par la Sté dans l'exercice
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations											
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>											
Everest BidCo (1)	740 005 983	64 746	100%	740 005 983	740 005 983				47 073		
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>											
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations											
<i>- Filiales non reprises en A:</i>											
a) Françaises											
b) Etrangères											
<i>- Participations non reprises en A:</i>											
a) Françaises											
b) Etrangères											

Observations complémentaires :

- (1) Everest BidCo
20 Quai du Point du Jour – 92100 Boulogne-Billancourt

9. ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

Valeurs nettes	2020		2019	
	Entreprises liées	Autres parties liées	Entreprises liées	Autres parties liées
Participations	740 005 983		740 005 983	
Créances rattachées à des participations	-		-	
Créances clients et comptes rattachés	-		-	
Autres créances	-		-	
Créances diverses - intégration fiscale	-		-	
Dettes financières	-		-	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-		-	
Dettes diverses	-		-	
Chiffre d'affaires	-		-	
Produits financiers	37		-	
Charges financières	-		(0)	
Honoraires	-		-	
Autres produits d'exploitation	-		-	
Autres charges d'exploitation	-		-	
Produits divers – intégration fiscale	-		-	

10. INFORMATIONS DIVERSES

10.1. Effectifs

La Société n'a pas d'effectifs au 31 décembre 2020.

10.2. Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraires comptabilisés au titre de l'exercice 2 917 € contre 4 628 € au titre de l'exercice précédent (exercice de 19 mois).

EVEREST MIDCO

Société par actions simplifiée au capital social de 740.155.982 Euros
Siège social : 20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, France
839 758 604 RCS Nanterre
(la "**Société**")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE DU 23 JUIN 2021

Le vingt-trois juin deux mille vingt et un,

La société EVEREST SUBHOLDCO, société par actions simplifiée au capital social de 398.815.508 Euros, dont le siège social est 20 quai du Point du Jour, 92100 Boulogne-Billancourt, France, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 839 874 484, agissant en qualité de l'associé unique (l'**Associé Unique**) de la Société, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société, représentée par Monsieur Jesper TROLLE, son Président, a pris, conformément à l'article 14.1.2 des statuts de la Société (les « **Statuts** »), les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Associé Unique indique avoir préalablement aux présentes pris connaissance des documents suivants :

- les statuts de la Société,
- les rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- les comptes annuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (comportant notamment bilan, compte de résultat et annexes).

La société DELOITTE & ASSOCIES, commissaire aux comptes de la Société, a été avisé des présentes décisions préalablement à leur intervention.

Ceci étant rappelé, l'Associé Unique déclare être parfaitement informé au regard des décisions qui suivent et prend, par acte sous seing privé conformément à l'article 14.1.2 des Statuts, les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus au Président et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des documents ci-dessus, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne au Président et au commissaire aux comptes quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

L'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

L'Associé Unique, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se traduit par une perte de 9 278 euros, décide d'affecter ledit résultat déficitaire au compte report à nouveau qui s'élèvera, après cette affectation, à un montant déficitaire de 29 487 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 740 126 496 euros.

L'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des deux derniers exercices.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME DECISION

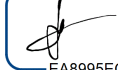
Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

L'ordre du jour étant épuisé, il a été dressé le présent acte sous seing privé, lequel a été signé par l'Associé Unique.

DocuSigned by:



EA8995ECAE204C4...

L'Associé Unique

Représenté par la société EVEREST HOLDCO,

Elle-même représentée par Monsieur Jesper TROLLE